



Départ

1. TYPE DE DEPART

Pour les épreuves A 1-2-3-4-5-6 et B 1-3, le départ se fait par un plongeon ou un saut. Pour les autres épreuves, le départ est spécifié par épreuve.

2. PROCEDURE DE DEPART

- Pendant les compétitions belges, la règle du départ unique sera appliquée, ce qui signifie la disqualification dès le premier faux départ. Sauf pour les benjamins, les minimes et les équipes de –de 14 ans pour lesquels la disqualification n'est appliquée qu'au deuxième faux départ.
- Par un coup signal auditif long, le directeur de compétition invite les participants à prendre place sur leur bloc de départ (épreuves sans palmes où l'athlète le veut et les épreuves avec palmes sur l'avant du bloc). Pour l'épreuve B2, l'athlète saute à l'eau au signal auditif long, le mannequin lui est passé et l'athlète prend la pré-position de départ. Avec une main, il tient le nez et la bouche du mannequin hors de l'eau et de l'autre il garde le contact avec le mur ou le plot de départ (la face du mannequin ne doit pas être dirigée vers le mur).
- Le directeur de compétition autorise le starter à donner le départ, en lui faisant un geste du bras tendu.
- Au signal du starter " A vos places ", les athlètes prennent immédiatement la position de départ, en plaçant au moins un pied à l'avant du bloc de départ. Pour l'épreuve B2, l'athlète prend maintenant la position de départ.
- Quand tous les athlètes sont immobiles, le starter donne le départ par un signal bref et énergique.

3. FAUX DEPART

- Tous les athlètes qui partent (càd qui effectuent un mouvement de départ) avant que le signal de départ ne retentisse seront éliminés. *Note : un athlète qui est debout et glisse ne sera pas éliminé- il ne fait pas un mouvement de départ.*
- Si l'athlète s'élance avant que le signal de départ soit donné, il sera éliminé et les autres athlètes descendront du bloc de départ. La procédure de départ sera recommencée plus tard.
- Si le faux départ se déroule durant le coup de sifflet l'athlète ou les athlètes ne seront pas rappelés et l'épreuve se poursuit. Le(s) athlète(s) qui a (ont) provoqué le faux départ sera(ont) exclu(s) à l'arrivée.
- Le signal de faux départ est identique au signal de départ mais répétitif et donné conjointement à la chute de la ligne de faux départ. Dans tous les autres cas, le/la juge arbitre principal, s'il/elle décide lui-même/elle-même qu'il y a eu faux départ, fera entendre le signal de faux départ. Ce signal sera répété par le starter et par la chute de la ligne de faux départ.



- Si une erreur d'un officiel est à l'origine d'une faute d'un athlète, ceci n'est pas considéré comme faux départ.
- Pour l'épreuve du 100 m sauvetage mannequin avec palmes et pour le lifesaver, le faux départ sera signalé par un signal sonore sur du métal en immersion.